

RAPPORT SEMESTRIEL

Situation au 30 juin 2022



OFI RS MULTITRACK

FCP

Commercialisateur

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion administrative et comptable

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Informations
réglementaires

Situation financière
au 30 juin 2022

ORIENTATION DE GESTION

- Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Objectif de gestion

Le Fonds a pour but de surperformer, sur un horizon de placement recommandé supérieur ou égal à quatre ans, son indicateur de référence composé de 50% de l'indice MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) et de 50% de l'indice Bloomberg Barclays G4 Global Treasury – EUR/GBP/USD/JPY only Total Return Index Hedged EUR (notionnel échu et coupons réinvestis) avec pour objectif de maintenir la volatilité du portefeuille inférieure à 10% par an et en sélectionnant des OPC ayant pour thématique déclarée l'investissement socialement responsable et le développement durable.

Indicateur de référence

L'indice de référence est l'indice composite suivant : 50% de l'indice MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) + 50% de l'indice Bloomberg Barclays G4 Global Treasury – EUR/GBP/USD/JPY only Total Return Index Hedged EUR (notionnel échu et coupons réinvestis). Leur définition exacte est disponible dans le prospectus complet. Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

Stratégie de gestion

L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des titres de capital, des titres de créance (souverain, d'entreprises, investment grade, non notés ou high yield - à caractère spéculatif) et des instruments monétaires, ayant trait à toutes zones géographiques (y compris pays émergents) et libellés en toutes devises.

Sur la base d'une allocation dynamique, l'équipe de gestion investit principalement (au minimum 60% de son actif) sur des OPC indicieux, des OPC monétaires (indiciels ou non) et/ou des contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite.

L'allocation entre les différentes catégories d'actifs s'effectue directement et indirectement en respectant les contraintes d'exposition suivantes :

Actions : de 20% à 80% de l'actif net

Obligations : de 0 % à 80% de l'actif net

Instruments monétaires : de 0 % à 80% de l'actif net

Il n'y a pas de contrainte sectorielle et/ou géographique, sauf sur les pays émergents qui peuvent représenter jusqu'à 30% de l'actif net.

De par son univers d'investissement, l'équipe de gestion peut directement et indirectement (au travers des OPC sélectionnés et les contrats financiers) investir sur des actifs en devises.

Si la vocation du Fonds n'est pas de s'exposer structurellement au risque de change, il peut néanmoins, dans le cadre de la réalisation de l'objectif de gestion, être exposé jusqu'à 50% de son actif net au risque de change, de quelques jours à plusieurs mois, en fonction des contextes macro-économiques. L'OPC peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises (futures, options, ...) sur des marchés réglementés, français ou étrangers, ou des contrats de change à terme de gré à gré (options, swaps, forwards, ...).

Sur la base de son univers d'investissement, l'équipe de gestion procède, mensuellement ou en tant que de besoin, en fonction des conditions du marché, à la détermination d'une allocation cible entre les différentes classes d'actifs. Cette allocation est basée sur une approche qualitative (scénarios d'évolutions des marchés et de leurs degrés de probabilité à partir de prévisions macro-économiques) et sur un modèle quantitatif (développé au sein du Groupe OFI), afin de gérer leurs contributions au risque global. Cette allocation cible a pour but de fournir une définition de l'allocation d'actifs optimale entre les différentes classes d'actifs en fonction des scénarios sus-définis, des volatilités et des corrélations de chaque classe d'actifs, ainsi que d'autres facteurs de risques dont la liste peut évoluer au cours du temps.

Cette allocation cible devra se faire dans le respect de l'objectif de maintenir une volatilité du Fonds en deçà de 10% par an et une sensibilité au risque de taux d'intérêt comprise entre - 2 et 11.

Entre deux définitions d'allocation cible, en fonction des conditions de marché et de ses vues, l'équipe de gestion a par la suite une certaine latitude pour procéder de manière discrétionnaire à des opérations tactiques qui modifient l'allocation cible. L'ajustement qui en résulte peut se faire par la mise en place de couvertures ou expositions spécifiques via des contrats financiers. Cet ajustement permet également au gérant de poursuivre l'objectif de maintien de la volatilité du portefeuille en deçà de 10%.

OFI RS MultiTrack investit en permanence à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPC labélisés ISR ou dans des OPC qui respectent les contraintes suivantes : l'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du Fonds et la mise en œuvre de l'approche extra-financière induit une réduction d'au minimum 20% d'un univers investissable défini au préalable comme univers de départ ou d'une note extra-financière moyenne du portefeuille significativement supérieure à la note extra-financière moyenne de l'univers de départ.

Les OPC sélectionnés ont pour thématique déclarée l'investissement socialement responsable et le développement durable. Leur processus de gestion sont différents selon les Sociétés de Gestion.

La sélection repose sur une intégration de critères extra financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs.

Ainsi leur univers d'investissement est réduit à un nombre restreint de sociétés sélectionnées sur la base de critères de durabilité. Sont ainsi incluses les sociétés actives ou impliquées dans un secteur ou domaine d'activité en rapport direct avec au moins un critère extra financier social, environnement ou de gouvernance d'entreprise.

A noter qu'en dépit de critères de sélection ESG communs aux OPC sélectionnés et des mesures de vigilance prises par la Société de Gestion, des disparités d'approche méthodologiques sur l'ISR peuvent exister entre les sociétés de gestion.

L'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnel (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré). Il peut donc recourir en couverture uniquement aux dérivés actions et en couverture et/ou exposition aux dérivés de change, de taux, de crédit. Sur ces marchés, le Fonds peut intervenir sur ces dérivés via les produits suivants : futures - options - swaps et total return swap (y compris CDS mono-émetteurs et/ou Indices de CDS et/ou Options sur Indices de CDS) et Change à terme.

➤ [Réglementation SFDR – OPC Article 8](#)

- [Code LEI](#) : 969500ACTZN9OELH9B50
- [Informations sur la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées](#) :

Pour s'assurer que les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées, l'équipe de gestion ne sélectionne que des OPC soit labelisés soit respectant les contraintes suivantes :

- L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du Fonds ;
- La mise en œuvre de l'approche extra-financière induit une réduction d'au minimum 20% d'un univers investissable défini au préalable comme univers de départ ou d'une note extra-financière moyenne du portefeuille significativement supérieure à la note extra-financière moyenne de l'univers de départ.

- [Taxonomie](#) :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »).

A ce titre, il est tenu, en vertu de l'article 6 du Règlement (EU) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») d'indiquer que le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du Fonds qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, et qu'à ce titre l'alignement du portefeuille du Fonds avec le Règlement Taxonomie n'est, à ce jour, pas calculé.

[Profil des risques](#)

Le Fonds sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. L'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

[Risque de perte en capital](#) :

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

[Risque inhérent à la gestion discrétionnaire](#) :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

[Risque actions](#) :

L'OPCVM peut être investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative de l'OPCVM.

[Risque de taux d'intérêt](#) :

En raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des variations du niveau des taux d'intérêt.

[Risque de change](#) :

Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de l'OPCVM baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

Les parts R USD ne sont quant à elles pas couvertes et sont donc exposées au risque de variation du dollar face aux autres devises détenues dans l'OPCVM.

Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution de ces titres peut en conséquence être volatile.

Risque de crédit :

Le risque de crédit résulte du fait que dans le cas d'une dégradation des émetteurs publics ou privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative de l'OPCVM serait alors affectée par cette baisse.

Risque de modèle :

Le processus de gestion de l'OPCVM repose en partie sur l'utilisation d'un modèle propriétaire servant à déterminer le niveau de risque d'un actif vis-à-vis des autres actifs en portefeuille. Il existe un risque que ce modèle ne soit pas efficient. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. A noter qu'en dépit de critères de sélection ESG communs aux OPC sélectionnés et des mesures de vigilance prises par la Société de Gestion, des disparités d'approche méthodologiques sur l'ISR peuvent exister entre les sociétés de gestion.

Risque de volatilité :

La hausse ou la baisse de la volatilité peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'OPCVM est exposé à ce risque, notamment par le biais des produits dérivés actions.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE EN COURS

Néant.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE PRECEDENT

Les changements intervenus au cours du semestre précédent ont été les suivants :

- A compter du 1^{er} septembre 2021, l'investisseur a la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses parts R auprès d'OFI ASSET MANAGEMENT (au nominatif pur) ou de SOCIETE GENERALE (sur délégation de la Société de Gestion pour les parts R au porteur et au nominatif administré) sur demande sur demande chaque jour de valorisation (Bourse de Paris) avant 12H00.
- A compter du 20 décembre 2021, le prospectus est conforme à la Réglementation Taxonomie.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur la période du 31/12/2021 au 30/06/2022, le Fonds OFI RS MULTITRACK n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

État du patrimoine

| Eléments de l'état du patrimoine | Montant à l'arrêté périodique |
|---|-------------------------------|
| Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier | - |
| Avoirs bancaires | 1 846 323,75 |
| Autres actifs détenus par l'OPC | 156 001 007,79 |
| Total des actifs détenus par l'OPC | 157 847 331,54 |
| Comptes financiers | -4 144,05 |
| Instruments financiers et Dettes | -1 107 545,12 |
| Total des passifs | -1 111 689,17 |
| Valeur nette d'inventaire | 156 735 642,37 |

Evolution de l'actif net

| | 30/06/2022 | 31/12/2021 | 31/12/2020 | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 29/12/2017 |
|---|----------------------|------------------------|-----------------------|----------------------|--------------------------|----------------------------|
| ACTIF NET | | | | | | |
| en EUR | 156 735 642,37 | 163 800 175,49 | 78 243 835,28 | 39 120 962,97 | 20 047 454,71 | 9 954 349,78 |
| Nombre de titres | | | | | | |
| Catégorie de parts R | 792 640,0504 | 683 983,1161 | 296 809,4339 | 114 278,7134 | 75 449,6342 | 68 705,5826 ⁽¹⁾ |
| Catégorie de parts N | 256 264,1788 | 249 535,2989 | 236 401,7711 | 212 687,6095 | 114 343,6174 | - |
| Catégorie de parts RF | 11 036,5324 | 9 200,5500 | 1,0000 | 1,0000 | 1,0000 | - |
| Catégorie de parts R USD | 6 878,8726 | 8 710,3315 | 2 827,8942 | 230,7826 | 169,2911 | - |
| Catégorie de parts IC | 10,0000 | 10,0000 | - | - | - | - |
| Valeur liquidative unitaire | | | | | | |
| Catégorie de parts R en EUR | 158,88 | 187,88 | 168,78 | 149,70 | 130,45 | 144,88 ⁽²⁾ |
| Catégorie de parts N en EUR | 112,81 | 132,67 | 117,88 | 103,40 | 89,13 ⁽³⁾ | - |
| Catégorie de parts RF en EUR | 112,87 | 133,16 | 119,03 | 104,75 | 90,63 ⁽⁴⁾ | - |
| Catégorie de parts R USD en USD | 96,85 ⁽⁵⁾ | 124,61 ⁽⁶⁾ | 120,51 ⁽⁷⁾ | 98,11 ⁽⁸⁾ | 87,12 ⁽⁹⁾⁽¹⁰⁾ | - |
| Catégorie de parts IC en EUR | 93,55 | 110,30 ⁽¹¹⁾ | - | - | - | - |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) | | | | | | |
| en EUR | - | - | - | - | - | - |
| Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) | | | | | | |
| en EUR | - | - | - | - | - | - |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | | | | | | |
| Catégorie de parts R en EUR | - | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts N en EUR | - | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts RF en EUR | - | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts R USD en EUR | - | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts IC en EUR | - | - | - | - | - | - |

Evolution de l'actif net (suite)

| | 30/06/2022 | 31/12/2021 | 31/12/2020 | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 29/12/2017 |
|---------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Capitalisation unitaire | | | | | | |
| Catégorie de parts R en EUR | - | -5,80 | 7,24 | 6,10 | 36,77 | -0,87 |
| Catégorie de parts N en EUR | - | -2,69 | 5,73 | 5,28 | -4,73 | - |
| Catégorie de parts RF en EUR | - | -3,43 | 5,47 | 5,09 | -5,08 | - |
| Catégorie de parts R USD en EUR | - | -3,43 | 3,81 | 3,52 | -3,98 | - |
| Catégorie de parts IC en EUR | - | -2,71 | - | - | - | - |

(1) Le nombre de parts a été multiplié par 10 le 1er février 2017.

(2) La valeur liquidative a été divisée par 10 le 1er février 2017.

(3) La catégorie de parts N a été créée le 11/01/2018 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(4) La catégorie de parts RF a été créée le 02/01/2018 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(5) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 92,64.

(6) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 109,58.

(7) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 98,49.

(8) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 87,40.

(9) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 76,21.

(10) La catégorie de parts R USD a été créée le 14/05/2018 avec une valeur nominale de USD 100,00, contrevalorisée à EUR 83,55.

(11) La catégorie de parts IC a été créée le 15/01/2021 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

Portefeuille titres

| Eléments du portefeuille titres | Pourcentage | |
|--|-------------|------------------|
| | Actif net | Total des actifs |
| Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier | - | - |
| Actions | - | - |
| Obligations | - | - |
| Titres de créances | - | - |
| Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen | - | - |
| Actions | - | - |
| Obligations | - | - |
| Titres de créances | - | - |
| Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières | - | - |
| Actions | - | - |
| Obligations | - | - |
| Titres de créances | - | - |
| Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier | - | - |
| Actions | - | - |

Portefeuille titres (suite)

| Eléments du portefeuille titres | Pourcentage | |
|---|-------------|------------------|
| | Actif net | Total des actifs |
| Obligations | - | - |
| Titres de créances | - | - |
| Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier | 97,59 | 96,90 |
| OPC à capital variable | 97,59 | 96,90 |
| AMUNDI INDEX SOLUTIONS S&P 500 ESG UCITS ETF C | 7,51 | 7,46 |
| AMUNDI INDEX SOLU SICAV AM I MSCI PACIFIC EX JAPAN SRI PBA | 3,13 | 3,11 |
| AMUNDI INDEX SOLUTION MSCI EMU ESG LEADERS SELECT | 3,44 | 3,41 |
| AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AM INDEX MSCI EMU SRI | 2,09 | 2,07 |
| AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI INDEX MSCI EURO SRI PAB | 3,78 | 3,76 |
| AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI INDEX MSCI EURO SRI PAB | 1,72 | 1,71 |
| AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI INDEX MSCI USA SRI PBA | 1,52 | 1,51 |
| AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI INDEX MSCI USA SRI PBA | 2,72 | 2,70 |
| AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV MSCI EUROPE ESG LEADERS ETF | 1,00 | 0,99 |
| AMUNDI INDEX SOLUTIONS SP 500 | 1,43 | 1,42 |
| I SHARE IV PLC MSCI JAPAN SRI EUR HEDGED UCITS ETF | 5,54 | 5,50 |
| I SHARES II PUBLIC LIMITED COMPANY ESG UCITS ETF | 4,25 | 4,22 |
| I SHARES IV PLC UCITS ETF | 9,98 | 9,91 |
| ISHARES EURO CORP BOND ESG UCITS ETF | 1,70 | 1,69 |
| ISHARES II PLC ACCUM SHS EUR ETF | 6,06 | 6,02 |
| ISHARES II PUBLIC LIMITED COMPANY ESG UCITS ETF | 0,97 | 0,96 |
| ISHARES IV PLC ISHARES MSCI USA SRI UCITS ETF | 8,11 | 8,05 |
| ISHARES MSCI EM SRI UCITS ETF | 4,33 | 4,30 |
| OFI RS LIQUIDITES | 15,01 | 14,90 |
| OSTRUM SUSTAINABLE TERSORERIE FCP | 8,65 | 8,59 |
| PETERCAM L FUND SICAV BONDS EMERGING MARKETS SUS EUR F CAP | 4,66 | 4,63 |
| Actions | - | - |
| Obligations | - | - |
| Titres de créances | - | - |

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

| Eléments du portefeuille titres | Mouvements (en montant) | |
|---|-------------------------|----------|
| | Acquisitions | Cessions |
| Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier | - | - |
| Actions | - | - |
| Obligations | - | - |
| Titres de créances | - | - |
| Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen | - | - |
| Actions | - | - |

**Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres,
au cours de la période de référence (suite)**

| Éléments du portefeuille titres | Mouvements (en montant) | |
|--|-------------------------|---------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| Obligations | - | - |
| Titres de créances | - | - |
| Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières | - | - |
| Actions | - | - |
| Obligations | - | - |
| Titres de créances | - | - |
| Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier | - | - |
| Actions | - | - |
| Obligations | - | - |
| Titres de créances | - | - |
| Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier | 88 281 598,98 | 74 511 017,93 |
| OPC à capital variable | 88 281 598,98 | 74 511 017,93 |